

liaison



**POLLUTIONS
DES SENS
DANGERS**



ILE-DE-FRANCE

LIAISON N° 210

MARS 2026

92: GREEN DOCK,
VICTOIRE D'ÉTAPE

Le 29 janvier 2026, la commission d'enquête publique a rendu un avis défavorable au projet d'entrepôt géant sur le port de Gennevilliers. Le maire, Patrice Leclerc, a annoncé que la municipalité en «tirera toutes les conséquences». C'est une victoire importante pour la mobilisation Stop Greendock et une avancée décisive pour la protection des berges de Seine en banlieue nord.

78/91: RETOUR SUR LES QUINZE ANS
DE LA ZPNAF

Le 23 septembre 2025, près de 250 personnes se sont rassemblées à Saint-Aubin pour célébrer les quinze ans de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay (ZPNAF) qui protège, par la loi, 4 115 hectares de toute urbanisation. Organisée par l'association Terre et Cité, cette mobilisation exceptionnelle a réuni autour des agriculteurs et agricultrices du plateau toute la communauté d'acteurs qui œuvre à la préservation et à l'animation de ces espaces. À cette occasion, la ZPNAF a été renommée « Terres protégées du plateau Saclay » avec un nouveau logo et la publication de trois nouveaux outils pour découvrir et faire valoir ce territoire d'exception. (Lire aussi p.20)



91: LA CHARTE DU CD 91
AVANCE DOUCEMENT



Le 15 décembre 2025, Essonne Nature Environnement participait à la signature de la «Charte pour la maîtrise de l'extension commerciale et la réduction de l'artificialisation des sols» lancée par le conseil départemental de l'Essonne. Plusieurs signataires dont deux communautés d'agglomération seulement sur les dix communautés du département, Paris Saclay et Val d'Yerres Val de Seine. C'est dire le long chemin qui reste à tracer pour convaincre nos maires de la nécessité d'aménager différemment nos communes.

**SEMAINE POUR LES
ALTERNATIVES
AUX PESTICIDES
DU 20 AU 30 MARS 2026**

93: CAMPUS
CONDORCET / AUBERVILLIERS



«Aujourd'hui, on ne doit plus détruire un espace vert dans des quartiers populaires», tel est le credo du manifeste d'Environnement 93. En premier lieu, Aubervilliers est reconnue comme l'une des villes les plus carencées en espaces verts de la région parisienne; en deuxième lieu, construire de nouvelles surfaces de bureaux face à des espaces de bureaux vides est en totale contradiction avec la sobriété foncière pourtant, maintenant, nécessaire. Le permis de construire pour un nouveau bâtiment de 18 000 m² ne peut être délivré alors que la réhabilitation des bâtiments vides situés autour du campus doit être favorisée...



SCHÉMA RÉGIONAL
DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE
(SRCE) D'ILE-DE-FRANCE
INFORMATIONS

Ateliers thématiques	Dates	Lieu
Milieux aquatiques et humides	24 mars 2026 - matin	Institut Paris Région 66, 68 rue Pleyel Campus Pleyad 4 93200 Saint-Denis
Obstacles aux continuités	24 mars 2026 - après-midi	
Trame noire	31 mars 2026 - matin	
Milieux urbains	31 mars 2026 - après-midi	
Milieux agricoles	7 avril 2026 - matin	
Plan d'action	Mi-avril 2026	

FACE AUX MENACES CROISSANTES

CHANGER DE VITESSE

Nous arrivons au terme de la campagne des élections municipales. Nous avons fourni à nos associations des fiches et des argumentaires pour qu'elles interpellent, sur le terrain, les candidats sur les thématiques qui nous tiennent à cœur.

Nous espérons que les résultats vont nous permettre de poursuivre notre action en trouvant des appuis solides auprès des collectivités. Pour changer de vitesse car les projets se multiplient du côté de l'État comme du côté des lobbys pour abandonner des normes de protection de l'air, de l'eau et des terres agricoles, accroissant les menaces sur la santé publique. Nous veillerons notamment à ce que la simplification de l'instruction des grands projets d'infrastructures proposée par le récent rapport Cadot ne se fasse pas aux dépens du débat public et des grands équilibres environnementaux.

Ces élections sont importantes car elles impacteront la composition politique des équipes des intercommunalités et le renouvellement des sénateurs.

Dans quelques semaines, de nouveaux élus mettront en œuvre leurs programmes et nous devons rapidement établir le contact avec eux pour le suivi de nos priorités.

2026 sera également l'année de la révision du Schéma de cohérence écologique (SRCE). C'est un document majeur pour relier les espaces de nature entre eux et, ainsi, enrayer la destruction du vivant. Toutes les avancées que nous inscrivons dans ce schéma seront ensuite traduites dans les documents locaux d'urbanisme, il importe de ne pas louper le coche. C'est pourquoi, au sein de FNE Ile-de-France, le groupe de travail « aménagement du territoire » en a fait sa priorité de l'année.

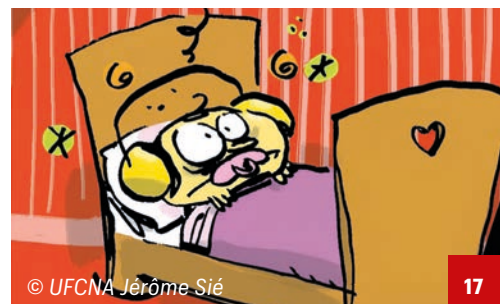
Le dossier de ce numéro de *Liaison* est, de nouveau, consacré aux coûts des pollutions. Après avoir traité de la pollution atmosphérique, de l'eau, des sols, nous abordons les pollutions sonores, lumineuses, mais aussi celle du goût.

Nous mettons l'accent aussi sur les dossiers qui mobilisent nos associations, parfois depuis de nombreuses années, comme les nuisances aériennes ou les pesticides, mais aussi sur des sujets émergents comme les data centers ou les parcs photovoltaïques flottants.

Il en sera question lors de notre prochaine assemblée générale qui aura lieu le 11 avril prochain. N'oubliez pas cette date.

Le Bureau de FNE Ile-de-France

SOMMAIRE



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Plaidoyer
Interpeller les candidats
sur nos priorités **04**

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le Paris que nous voulons :
une ville habitable en 2050 **05**

ESSONNE

Loger c'est bien,
habiter c'est mieux ! **06**

YVELINES

SCoT Sud Yvelines
Rambouillet territoire
doit revoir sa copie **07**

SEINE-SAINT-DENIS

Greenwashing au biodiesel
des data centers aux carrières **08**

SEINE-ET-MARNE

IA, photovoltaïque
Menace sur les espaces naturels **09**

VAL-D'OISE

Arrachage massif des vergers
un désastre écologique **10**

VAL-DE-MARNE

Défendons les paysages
de la vallée du Morbras **11**

HAUTS-DE-SEINE

Architecte du bâti au service
de la biodiversité urbaine **12**

DOSSIER

Pollution des sens,
dangers pour
notre santé **13 - 16**

NUISANCES AÉRIENNES

Réduire la pollution sonore
autour de Roissy et d'Orly ? **17**

AGRICULTURE

Pesticides, un nouveau plan
pour quelles avancées ? **18**

FORÊT

Forêt privée francilienne
Vers une restructuration du foncier **19**

À LIRE / À VOIR

- Terres protégées du Plateau de Saclay
- Corridors écologiques en Essonne
- Le Chant des forêts **20**

Plaidoyer

Interpeller les candidats sur nos priorités

Depuis plusieurs mois, FNE Ile-de-France travaille avec les fédérations départementales et les associations locales pour bâtir une stratégie permettant de porter nos luttes et nos valeurs dans les élections municipales. Le rythme de la campagne s'accélère, les listes sont, pour la plupart, affichées et les programmes sont en train d'être constitués : c'est donc le moment d'interpeller les candidates et candidats sur nos sujets.

Les élections municipales de mars 2026 constituent un moment privilégié pour pousser les sujets environnementaux au sein des communes et des politiques locales qui seront mises en œuvre dans les six prochaines années. La mise en œuvre de 70 % des dispositions sur le climat et l'environnement dépend de l'engagement des collectivités territoriales, en particulier du « bloc communal » (communes et établissements publics de coopération intercommunale – EPCI).

DES FICHES THÉMATIQUES POUR OUTILLER LE RÉSEAU

La stratégie envisagée au sein de FNE Ile-de-France repose sur la mise en place d'un outillage des associations du réseau. L'objectif est d'interpeller les candidates et candidats sur nos thèmes prioritaires et correspondant aux compétences municipales. Des fiches argumentaires ont été élaborées afin d'appuyer le travail de terrain des associations.

LES PROGRAMMES MUNICIPAUX SONT AVANT TOUT DES OUTILS DE COMMUNICATION

Les fiches thématiques sont les suivantes :

- Aménager sans artificialiser
- Encadrer le développement du numérique sur les territoires (data centers)
- Favoriser une mobilité durable et collective
- Optimiser une gestion responsable des déchets
- Prévenir les risques industriels et technologiques
- Anticiper l'impact du changement climatique
- Gérer de façon responsable la ressource et la qualité de l'eau
- Prévenir les inondations
- Favoriser une alimentation saine pour toutes et tous
- Soutenir l'agriculture locale
- Garantir une gestion durable des forêts
- Protéger et restaurer la biodiversité
- Renforcer la démocratie participative
- Accompagner et soutenir les initiatives locales d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Lutter contre la pollution lumineuse
- Mieux coordonner compétences et moyens sur le territoire métropolitain.



UNE STRATÉGIE À LONG TERME

Les fiches élaborées constituent des argumentaires solides (éléments de contexte, leviers d'action, etc.) et permettent d'interpeller les communes sur des mesures à mettre en œuvre pour favoriser des territoires résilients et respectueux de l'environnement.

Ces fiches thématiques sont utiles pour la campagne des élections municipales afin de porter nos propositions pour des territoires vivables mais aussi pour la durée du mandat des futurs élus afin d'alimenter nos plaidoyers et nos luttes.

Les programmes municipaux sont avant tout des outils de communication. Il faudra donc veiller à ce que les futures équipes municipales respectent leurs engagements et mettent en place des politiques adaptées aux enjeux environnementaux actuels.

Les élections municipales sont donc l'occasion pour nous de porter les thèmes prioritaires définis par les spécificités locales, les luttes en cours et à venir et de se construire un réseau d'élus pour coconstruire ensemble les politiques de demain.

✍ Armelle GUILLOT

Chargée de plaidoyer

✍ Franck PETIBON

Chargé de communication

Consulter les fiches sur le site de FNE Ile-de-France

Le Paris que nous voulons : une ville habitable en 2050

Paris, la Métropole et la Région Ile-de-France sont, comme d'autres collectivités, confrontés à des défis majeurs : crise climatique, crise du logement, problèmes de déplacements, effondrement de la biodiversité, inégalités, reculs démocratiques... Dans la perspective des élections municipales de 2026, FNE Paris et ses adhérents, associatifs et individuels, ont souhaité exprimer leurs propositions, orientations, interrogations afin de contribuer aux débats. Sur ces bases, les candidats ont été interpellés et leurs réponses seront publiées.



Notre travail a été structuré autour de dix thèmes : climat et résilience, nature, santé publique et environnementale, économie circulaire et déchets, logement, mobilité, patrimoine, activités économiques, démocratie, petit Paris ou Métropole. Un document papier et numérique d'une quarantaine de pages a été élaboré.

À partir de constats documentés, c'est au total une centaine de propositions qui a été formulée, parmi lesquelles :

- végétaliser la ville : oui, mais le faire mieux ;
- améliorer les performances énergétiques du bâti : lever les blocages ; accroître la présence de l'eau dans la ville et développer une autre approche de la gestion des crues ;
- mieux protéger la biodiversité, en particulier les bois et la petite ceinture ferroviaire en mettant fin à la frénésie événementielle et à l'interventionnisme inadéquat, mais aussi sauver les espaces verts privés menacés par la pression immobilière ;
- poursuivre la réduction de la pollution atmosphérique ;
- lutter contre les bruits de toutes natures ;
- améliorer l'accès aux soins ;
- promouvoir une alimentation durable ;
- améliorer le tri et le traitement des déchets ;
- pratiquer une pédagogie active ;
- inverser la tendance à la diminution des résidences principales, conséquence du surtourisme et les logements vacants ;
- favoriser une stratégie claire et cohérente de mobilités plurielles avec des transports publics en son cœur ;
- respecter la ville et son patrimoine architectural et paysager sans s'interdire de la transformer ;
- avoir une approche métropolitaine et solidaire de l'emploi sans obérer les activités locales à préserver ;



Destruction des grilles de squares du boulevard Richard Lenoir © FNE Paris

- instaurer une réelle démocratie locale au long cours ;
- sortir de la concertation « écran de fumée » mais en faire un levier structurant et sincère de l'action publique ;
- réinstaurer les comptes rendus annuels de mandat ;
- sortir de « l'égoïsme des communes » pour que chacun puisse vivre et travailler dans son territoire ;
- Paris doit renoncer à créer toujours plus de bureaux.

Ces points n'ont pas l'ambition de couvrir l'ensemble des domaines de l'action municipale, mais ceux sur lesquels FNE Paris et ses adhérents agissent.

De leur côté, plusieurs associations adhérentes ont lancé une démarche similaire à l'échelle de leur quartier.

Yves CONTASSOT et Yves JOUANIQUE

Coprésidents de FNE Paris

Loger c'est bien, habiter c'est mieux !

Construire 70 000 logements par an en Région Ile-de-France, c'est non ! Des associations environnementales de la grande couronne contestent cet objectif issu de la loi du Grand Paris.

Il faut sortir de cette spirale infernale transformant en zones d'ortoirs des communes de la grande couronne sans créer d'emplois qualifiés. Essonne Nature Environnement (ENE) est régulièrement saisi de projets de construction de logements, souvent pour pallier le non-respect des critères de la loi SRU.

Plusieurs projets immobiliers illustrent cette situation.

Lardy, commune semi-rurale (5 500 habitants), à dominante pavillonnaire où une friche industrielle fait l'objet d'un projet immobilier de 88 logements. ENE a accepté d'être en intervention volontaire dans la procédure contentieuse engagée.

Corbeil-Essonnes, le projet sur la friche industrielle d'Hélio-Corbeil refait surface pour la construction cette fois-ci d'un ensemble immobilier de 700 logements dont 50 % sociaux. Nous suivons avec attention la procédure engagée.

Nozay (4 600 habitants), une ZAC de 27 ha, avec la création de 600 logements (40 % sociaux) en partie en zone agricole. La compensation financière proposée est inacceptable pour la fédération au regard des règles du ZAN.

Nous pourrions allonger la liste tant les opérations de logements semblent être la seule réponse apportée par les communes à la demande de logements sociaux et au malaise engendré au niveau de l'aménagement de leur propre territoire. La gestion du logement social mériterait d'ailleurs d'être revisitée, notamment son système d'attribution et de maintien dans le temps, mais cela est une autre histoire...

**HABITER C'EST CHOISIR
SON LIEU DE VIE. C'EST SE
SENTIR CHEZ SOI. CHOISIR
SON MODE D'EXISTENCE**

Loger c'est bien, slogan qui se veut à caractère social, mais loger sans artificialiser ou loger en consommant des terres agricoles ne répondent pas aux défis auxquels la grande couronne est confrontée. La richesse, essentiellement concentrée dans la Métropole du Grand Paris, a rejeté les classes moyennes vers la proche périphérie et chassé les classes populaires plus loin encore, vers des villes dissociées*. Comment accepter d'accueillir de nouvelles familles dans ces conditions ?

Habiter c'est mieux, habiter c'est choisir son lieu de vie, c'est se sentir chez soi, choisir son mode d'existence. Disposer d'un emploi proche, de transports efficaces, de services de santé, de commerces de proximité, d'équipements sportifs, culturels...

Dans les deux ans qui viennent, le SDRIF-E va conduire les communes à réviser ou à modifier leur PLU. Ce sera l'occasion pour la fédération de peser dans les choix futurs. Revivifier les friches industrielles en créant des pôles d'emplois qualifiés dont nous avons besoin, protéger les secteurs pavillonnaires, redynamiser les centres-villes, protéger les espaces de nature, respecter la biodiversité, font partie des points de vigilance que nous exercerons.

Jean-Pierre MOULIN

Président d'Essonne Nature Environnement

** Ville dissociée « l'habitant n'y travaille pas, le travailleur n'y réside pas » (Jacqueline Lorthiois)*



Conserver les industries à Corbeil-Essonnes (Imprimerie Hélio) doit primer sur la construction de logements © Base de plan Google Maps

SCoT Sud Yvelines

Rambouillet Territoire doit revoir sa copie

Le Schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire (CART), soumis à enquête publique du 12 novembre au 12 décembre 2025, suscite de vives réserves. L'État, la chambre d'agriculture, la CDPNAF, la MRAe et plusieurs associations estiment que le projet nécessite une révision en profondeur pour être compatible avec les orientations du SDRIF-E et les objectifs de la loi Zéro artificialisation nette (ZAN).

Dès l'avant-projet du SDRIF-E, la CART avait alerté la Région sur l'impact jugé « mortifère » du ZAN et demandé 133 hectares supplémentaires d'extension urbaine, en plus des 200 ha déjà attribués. Ces demandes reposent principalement sur des projections de recettes fiscales, sans démonstration suffisante des besoins réels. L'État souligne ainsi une incompatibilité majeure : le SCoT privilégie les extensions urbaines avant la densification et le renouvellement des espaces existants, envoyant un signal inverse aux priorités régionales.

ARTIFICIALISATION EXCESSIVE

L'avis de l'État pointe également un manque de cohérence entre le diagnostic, les objectifs affichés et la trajectoire ZAN. Les dynamiques d'habitat, d'emploi et de mobilité sont dissociées alors qu'elles conditionnent l'équilibre territorial. Le potentiel de renouvellement urbain demeure sous-exploité. Par ailleurs, malgré les épisodes d'inondation marquants de 2024, la gestion du risque inondation et la réduction de la vulnérabilité du territoire ne sont pas identifiées comme des enjeux structurants du SCoT.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF) et la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) estiment que le projet ne reprend pas les prescriptions du SDRIF-E et des SAGE, en particulier celles relatives aux fronts verts, aux lisières, à l'armature verte, aux zones humides, aux haies, aux corridors écologiques. La CDPNAF demande aussi une meilleure prise en compte des enjeux agricoles et alimentaires, avec la création de zones d'activités agricoles et le renforcement des circuits courts.

La chambre d'agriculture regrette une vision trop sommaire de l'agriculture, encore perçue comme une réserve foncière, alors qu'elle constitue une ressource stratégique pour l'alimentation, l'énergie, la construction et l'emploi local.

DES ALTERNATIVES EXISTENT

Les associations partagent ces constats. Elles estiment que le projet répond insuffisamment aux évolutions démographiques et aux besoins en logements adaptés, emplois locaux et mobilités, tout en négligeant l'identité rurale et naturelle du Sud Yvelines, dont le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est l'atout majeur. La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers prévue (138 ha pour l'habitat et les équipements, 120 ha pour les zones d'activités économiques) dépasse largement les objectifs légaux.

Pour loger plus sans construire plus, elles proposent d'accompagner la décohabitation par une politique favorisant un parcours résidentiel pour personnes âgées ou seules libérant de grands logements, les colocations, cohabitations (générationnelles et intergénérationnelles solidaires), divisions de logements, etc. D'envisager un autre projet stratégique de développement économique, sobre et vertueux en foncier, développant ou favorisant des activités non délocalisables et pourvoyeuses de nombreux emplois de proximité comme la foresterie, la polyculture et l'agriculture paysanne, les activités de transformation et vente en circuit court, les commerces de proximité et l'artisanat (bâtiment, rénovation, transition énergétique, énergies renouvelables), le tourisme (patrimonial, agricole, nature, gîtes et campings, artisanat d'art)...

Les solutions existent ; encore faut-il écouter les habitants.

DERNIÈRE MINUTE

Le SCoT a été approuvé lors du conseil communautaire le 3 février 2026.

/ Marie-José JAOUEN

FNE Yvelines

/ Catherine GIOBELLINA

Union des Amis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

/ Philippe CUISSET

Le Perray Vert



Greenwashing au biodiesel des data centers aux carrières

Nombres d'opérateurs présentent les biodiesels comme des solutions miraculeuses pour verdir leurs projets. C'est un leurre.



© Francis Redon

L'impact des data centers sur l'environnement et l'aménagement du territoire ne peut plus être ignoré, en particulier sur la partie est de la Seine-Saint-Denis et, plus précisément, pour l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol sur lequel trois nouveaux data centers ont été autorisés depuis juillet 2024 à Tremblay-en France, Dugny, Aulnay-sous-Bois. Sur le Bourget, un dernier projet, qui a été soumis à enquête publique du 6 octobre 2025 au 7 novembre 2025, attend toujours l'avis de la commissaire enquêtrice en ce début d'année 2026. Ce projet cristallise l'ensemble de tous les enjeux environnementaux associés à ce type d'activité.

COMMENT RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ?

Les principaux enjeux environnementaux bien identifiés à ce jour sont la consommation énergétique et le bilan carbone associé, la pollution atmosphérique, la gestion du bruit, le risque technologique (batteries au lithium). L'ADEME estime, pour sa part, que le scénario tendanciel en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) verrait les émissions provoquées par l'utilisation des centres de données présents sur le territoire français être multipliées par 3,3 entre 2024 et 2035 et par 4,8 d'ici à 2050.

Pour seule réduction de leur impact sur le climat, les porteurs de projet proposent de remplacer le fioul utilisé pour l'alimentation des groupes électrogènes de secours par une source d'énergie HVO (huile végétale hydrotraitée / Hydrotreated Vegetable Oil) annoncée comme moins émettrice de GES.

En premier lieu, ces affirmations sont contredites par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, qui considère, en particulier pour le HVO, « qu'aucun potentiel décarbonant significatif à l'échappement ou sur le cycle de vie n'est observé ».

En deuxième lieu, comme le soulignent les porteurs de projet eux-mêmes pour l'ensemble des data centers, face à une disponibilité très incertaine, l'utilisation de ce type de carburant n'est pas assurée et ressemble, dans tous les projets, à une simple mesure d'intention qui n'apportera aucun bénéfice pour l'environnement.

LES MAUVAIS CALCULS DE PLACOPLATRE SUR LE FORT DE VAUJOURS

Le projet de carrière de gypse de Placoplatre sur le fort de Vaujours a été suspendu le 25 juillet 2024 par le TA de Montreuil, en particulier pour « l'insuffisance des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) pour les gaz à effet de serre générés par le projet. »

Dans son nouveau projet présenté en enquête publique du 24 novembre 2025 au 30 décembre 2025, les mesures ERC imaginées par Placoplatre pour diminuer ses émissions de GES consistent à remplacer le fioul, carburant essentiel des engins de chantier, par un biodiesel reconnu comme inefficace, au même titre que l'alimentation des groupes électrogènes des data centers.

Seules les mesures d'évitement par une exploitation du gypse en « souterrain », comme pour les carrières de Bernouille et de Corneilles-en-Parisis, permettront d'être conforme aussi bien aux demandes du TA de Montreuil qu'aux objectifs de réduction d'émissions de GES fixées par le Schéma national bas carbone. Pour mémoire, l'exploitation du gypse en « souterrain » émet, à la tonne extraite, 30 % de GES de moins que l'exploitation à ciel ouvert.

Francis REDON

Président d'Environnement 93

IA, photovoltaïque

Menace sur les espaces naturels

Data centers et installations photovoltaïques, la prolifération des projets inquiète.



Projet photovoltaïque flottant La Grande Paroisse-8,3 ha de panneaux pour une puissance de 19,5 MWc

DATA-CENTERS

L'Ile-de-France compte d'ores et déjà plus de cent soixante-dix data centers sur son territoire. Cependant, des nouveaux projets fleurissent, sans aucune programmation, celle-ci étant réclamée en vain par nos associations. Ainsi, un projet (700 MW) situé à La Grande Paroisse, sur le site d'une ancienne centrale thermique devenue friche industrielle, vient s'ajouter au projet de Fouju sur 70 ha de terres agricoles (1 400 MW). Pourtant, ces infrastructures numériques sont de véritables gouffres écologiques (consommation d'eau et d'énergie). Ainsi, RTE estime une hausse très sensible de la consommation d'électricité en Ile-de-France, avec près d'un doublement d'ici à 2040 (jusqu'à 120 TWh à cet horizon dans une vision maximale), avec une part importante de la hausse liée à l'arrivée des data centers.

PHOTOVOLTAÏQUE (PV)

En Seine-et-Marne, les porteurs de projets peuvent compter sur une « commission de facilitation des projets ENR », contribuant à favoriser leur acceptabilité sociale et à lever les freins à leur développement.

Les projets présentés récemment.

➔ Des bâtiments agricoles supportant des panneaux photovoltaïques qui ne peuvent être construits que si leur nécessité est liée à l'exercice effectif d'une activité agricole. Même si ces projets doivent recevoir un avis conforme de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), leur multiplication est une menace réelle pour les terres agricoles, vu les aides à leur financement (trente-trois projets de hangars présentés en 2025, seulement deux rejets).

AVIS DÉFAVORABLE DE LA CDPENAF : « LE PROJET PARAÎT SURDIMENSIONNÉ AU REGARD DE L'ACTIVITÉ ET DES BESOINS RÉELS... »

- ➔ Des projets agrivoltaïques concernant des élevages de poules, faisans ou moutons.
- ➔ De nombreux projets photovoltaïques au sol.
- ➔ Deux projets de photovoltaïques flottants à Vimpelles et à La Grande Paroisse, sur des étangs inclus dans la zone de protection spéciale Natura 2000 La Bassée et plaines adjacentes.

C'est le document-cadre du 31 décembre 2025 qui identifie désormais les surfaces naturelles, agricoles ou forestières ouvertes à des projets d'installations photovoltaïques au sol. Elles doivent être réputées incultes ou non exploitées depuis au moins dix ans, à la date du 10 mars 2023, soit depuis le 10 mars 2013. Sont incluses les surfaces répondant à l'une des 14 caractéristiques mentionnées à l'art. R-111-58 du code de l'urbanisme, par exemple les sites pollués, des anciennes carrières, des anciennes installations de stockage de déchets, les plans d'eau... C'est ainsi que 6 017 ha de parcelles ont été identifiés pour le département !

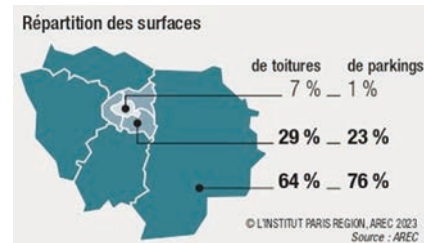
UN GISEMENT DE SURFACES UTILISABLES

La loi Climat et Résilience a instauré des obligations d'installations PV (parcs de stationnement extérieurs et bâtiments neufs).

Il est regrettable que l'on n'utilise pas aussi, par facilité et pour des questions de coût, sous prétexte que les bâtiments existants n'ont pas toujours été conçus pour, l'important gisement de toitures existantes susceptibles d'être solarisées après adaptation, avant toute installation sur des espaces naturels. Les enjeux de leur préservation, de la biodiversité, des paysages, ainsi que la venue sur le marché de nouveaux modèles de panneaux plus légers, devraient inciter à surmonter ces difficultés.

✍ Jane BUISSON

Vice-présidente de FNE Seine-et-Marne



Gisements solaires, surfaces utiles identifiées

140 millions m² en toiture + 30 millions m² sur les parkings soit une production électrique théorique de 22,8 TWh soit 36 % des consommations totales d'électricité IdF

Arrachage massif des vergers

un désastre écologique

Les réductions ou cessations d'exploitation dans l'arboriculture ont des conséquences désastreuses sur les communes de Saint-Brice-sous-Forêt, Ecouen et Ézanville.

Depuis six ans, sur ces trois communes, ce sont environ 184 ha de vergers qui ont été arrachés, ou qui vont l'être sous peu, pour être remplacés par des céréales, le plus souvent du maïs. La plupart des arrachages ont eu lieu en 2025. Ce changement brutal de culture a un effet catastrophique sur les oiseaux qui y vivent (chouette chevêche). Les conséquences sont encore plus graves sur les anciens vergers en friche depuis plusieurs décennies qui servaient de refuges à de nombreux passereaux et au gibier.

Bien sûr, les conséquences sont graves aussi sur les paysages, le patrimoine agricole et par rapport à la consommation en eau que nécessite le maïs.

SILENCE ON COUPE

Ces destructions semblent se faire dans une trop grande indifférence en dehors de notre association, de la LPO et de quelques amoureux de la nature. Le silence et l'inaction des collectivités est problématique. En général, elles regrettent ces évolutions, mais se sentent impuissantes et pas concernées par des surfaces en secteur agricole.

Dans notre département, des actions de sauvegarde des vergers ont été menées dans le passé par des associations (Plaine de vie, Jardins d'Alain...) et par la commune de Saint-Prix. Ces acteurs ne peuvent pas répondre au défi actuel de ce nouveau recul de l'arboriculture. L'association d'insertion Plaine de vie fait du maraîchage en bio sur Ézanville. Elle a acheté une parcelle pour lancer une activité arboricole, mais elle n'est actuellement pas en mesure de faire davantage bien qu'elle ait le projet d'accroître cette nouvelle activité. En attendant, il n'y a personne pour prendre le relais, à part le maïs.

Une initiative de la ville de Saint-Prix qui a mis en place un verger communal.



© Ville de Saint-Prix

Pourtant, des solutions permettraient *a minima* de limiter ces dégâts : classement en zone N des vergers dans les PLU, rachat par les collectivités pour une exploitation en vergers partagés, familiaux ou pour approvisionner les cantines. Pour lancer ces projets, les collectivités ont les moyens de connaître les ventes de foncier à venir grâce aux publications de la SAFER.

Encore faut-il que toutes les collectivités se mobilisent et s'approprient les thématiques agricoles de leur territoire. À nous aussi associations et citoyens de les sensibiliser dès maintenant. Les prochaines élections municipales en sont une bonne occasion.

/ Benoît HUET

FNE Val-d'Oise



Verger sur Saint-Brice-sous-Forêt avec haies et bosquets, encore visibles sur Google maps, mais arraché début 2025.

Défendons les paysages de la vallée du Morbras

CEDRE est une association de défense de l'environnement créée en 1992 et basée à La Queue-en-Brie. Nous militons depuis deux ans pour le classement de la vallée du Morbras en site inscrit afin de préserver le caractère boisé et champêtre de ce lieu, fortement menacé par l'urbanisation.



Pâturage près du Morbras à La Queue-en-Brie © CEDRE

Le Morbras, petit affluent de la Marne, prend sa source à Pontcarré, en Seine-et-Marne. Il se jette dans la Marne à Bonneuil-sur-Marne après un parcours long de 17 km. Fait très rare en petite couronne parisienne : cette rivière coule à travers des champs et des bois sur l'ensemble de son passage à La Queue-en-Brie, Noisieu et Ormesson-sur-Marne (plus de 5 km).

CEDRE, association loi 1901 et membre de France Nature Environnement 94, plaide, depuis 2024, auprès du préfet du département et du ministère de la Culture pour la création d'un « site inscrit » d'une superficie d'environ 350 hectares couvrant la rivière et ses versants dans ces trois communes. Cette inscription protégerait l'ensemble du patrimoine bâti lié à l'eau tel que des lavoirs, fontaines, gués, puits et petits ponts maçonnés, l'ensemble du « vieux village » de La Queue-en-Brie – avec son architecture typiquement briarde –, l'ancienne mairie de Noisieu et les espaces naturels et semi-naturels encore libres de construction immobilière (pâturages, champs de cultures, boisements, sentiers paisibles, milieux humides...).

QUELS SERAIENT LES BÉNÉFICES DE CETTE INSCRIPTION ?

Dès lors qu'un site est inscrit, « l'État intervient par une procédure de concertation... dans la gestion du site, par l'intermédiaire des Architectes des bâtiments de France qui doit être consulté sur tous les projets de modification du site » (Wikipedia). Plusieurs exemples existent en Île-de-France de sites inscrits ou classés centrés sur des

cours d'eau. On peut citer les « Rives de Seine » dans l'Essonne ou la « vallée de l'Yerres aval », un grand site classé chevauchant trois départements franciliens (94, 91 et 77), créé en 2006. Le projet concernant la vallée du Morbras implique la protection d'un noyau de paysages remarquables où tout nouvel aménagement urbain serait strictement encadré, voire évité. Par ailleurs, ces espaces seraient bénéfiques à la préservation de la faune.

L'inscription de la vallée par l'État compléterait les actions engagées par la Région d'Île-de-France et le département ces dernières années pour protéger les espaces agricoles dans le sud-est du Val-de-Marne.



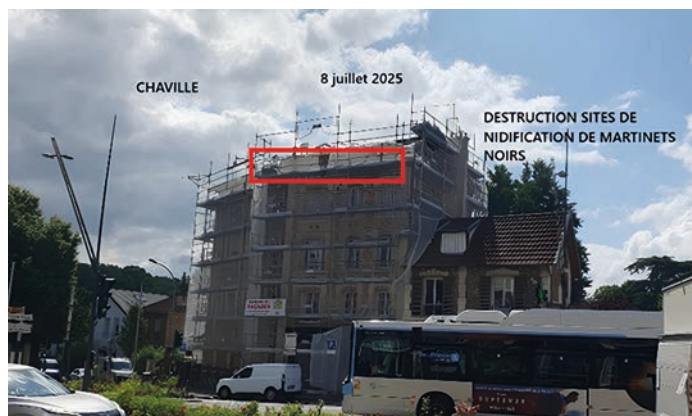
L'ancien lavoir, La Queue-en-Brie © CEDRE

Association CEDRE

Comité écologique pour la défense et le respect de l'environnement

Architecture du bâti au service de la biodiversité urbaine

Adapter l'architecture urbaine à la biodiversité est un des enjeux du plan Nature en ville. Prévoir des nichoirs dans le bâti est une des nombreuses recommandations à appliquer. Les actions de rénovation (isolation et autres) des bâtiments offrent une occasion unique de sensibilisation à la biodiversité.



Chantier de rénovation de la façade de l'immeuble situé 2013, avenue Roger Salengro à Chaville, le 8 juillet 2025. Les sites de nidification des martinets noirs dans l'immeuble avant rénovation, sont repérés dans le cadre rouge © Katherine Dubourg

Le plan Nature en ville, en cours de révision, représente une des réponses du gouvernement au projet du règlement européen de la restauration de la nature. L'un des quatre axes du plan vise, notamment, à favoriser le dialogue entre écologues, naturalistes et tous les acteurs du bâtiment. En effet, la présence de corniches, rebords de fenêtres ou balcons favorise la nidification de nombreuses espèces (oiseaux, chiroptères) comme l'emploi de matériaux rugueux ou présentant des anfractuosités; les toitures, façades, terrasses avec aménagement végétal, participent au maillage vert de la ville et offrent des sites d'accueil pour la faune (petits mammifères, insectes, etc.) et la flore.

Toutes ces espèces qui habitaient autrefois en milieu naturel (falaises rocheuses, trous dans les troncs d'arbres...) ont investi la ville et ses infrastructures. Elles se sont adaptées au bâti pour y trouver refuge dans un espace plus sûr que le milieu naturel avec moins de prédateurs, des températures plus douces et une profusion de ressources alimentaires.

SAUVETAGE DES MARTINETS NOIRS DANS UN CHANTIER DE RÉNOVATION À CHAVILLE

À Chaville, depuis 2024, l'association Chaville Environnement, avec l'aide de l'association Martinets d'ici et d'ailleurs, organise des soirées de recensement des nids de martinets. En juin 2025, des sites de nidification de martinets noirs ont été identifiés sur un immeuble de l'avenue Roger-Salengro concerné par un chantier de ravalement. L'obstruction ou la destruction des cavités de façade allaient priver les martinets d'habitat.

Chaville Environnement a alerté aussitôt l'entreprise intervenant sur l'immeuble qui, très réactive, en a informé le propriétaire. Personne n'était au courant de la présence de nids de martinets et des procédures à mettre en place lors de travaux de rénovation de façades. Le propriétaire, convaincu de l'intérêt environnemental de la présence de martinets sous son toit, a rapidement décidé l'installation de trois nichoirs artificiels.

La commune de Chaville envisage d'appliquer une clause dans son règlement « Pacte pour un urbanisme responsable » pour conserver les sites de nidification en les préservant durant les travaux (hors période de nidification) ou les compenser en prévoyant des nichoirs artificiels. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ont publié des guides de référence sur la relation bâti et biodiversité et la Fédération du bâtiment et les aménageurs (Vinci, Bouygues Immobilier) appliquent déjà ces recommandations dans le neuf.

On peut espérer que le prochain PLUi (Grand Paris Seine Ouest) pourra être révisé en ce sens. Toulon et Rennes l'ont fait !



Trois nichoirs artificiels en béton de bois intégrés dans le mur rénové (flèches rouges) - janvier 2026 © Katherine Dubourg

Irène NENNER, Katherine DUBOURG, Didier VALON

Chaville Environnement et FNE Hauts-de-Seine



POLLUTION DES SENS, DANGERS POUR NOTRE SANTÉ

L'inventaire des coûts socio-économiques des pollutions environnementales (air, sols, eau, nature) ou de celles de nos sens (bruit, lumière, goût) permet d'évaluer les effets des activités humaines sur notre biotope (lieu de vie présentant des caractéristiques physiques et chimiques relativement uniformes). Nous présentons ici la seconde partie : un inventaire de la pollution de trois de nos sens : audition, vision et goût. Cette approche comptable s'impose car c'est la seule comprise par les économistes et les politiques. Cet inventaire, tiré de rapports officiels et analyses scientifiques, n'est pas une manifestation de « l'écologie punitive », mais bien un constat objectif à contre-courant du mouvement qui tente de cacher aux citoyens les dégâts occasionnés par toutes les activités humaines sur l'environnement, la santé et l'économie.

LA POLLUTION SONORE

Les principales sources de bruit sont variables à travers le territoire francilien : elles peuvent aussi bien être routières, aériennes et ferrées que provenir de la vie nocturne, de nos voisins, des chantiers et des activités industrielles.

Bruitparif estime que, pour le bruit des transports, le coût sanitaire en Île-de-France s'élève à **22,5 Md€** (milliards d'euros) par an. Cela correspond aux **158 000** années de vie en bonne santé perdues chaque année du fait des perturbations du sommeil, de la gêne, des maladies cardiovasculaires, de l'obésité, des troubles anxiodépressifs, du diabète de type 2, des difficultés d'apprentissage et des **496** décès prématurés du fait de cardiopathies ischémiques induites par le bruit routier. **3,5 Md€/an** s'ajoutent également pour comptabiliser les coûts de consommation de médicaments et d'hospitalisations, la perte de productivité ainsi que la dévalorisation du patrimoine.

Le coût sanitaire des bruits de voisinage (particuliers, chantiers et activités) est estimé à **9,6 Md€/an** de pertes, ce qui correspond aux troubles de la santé mentale, aux maladies cardiovasculaires, à la gêne, aux perturbations du sommeil et aux consommations de médicaments. Les coûts non sanitaires (pertes de productivité et dévalorisation immobilière) sont compris dans ce total et s'élèvent

à environ **0,8 Md€/an**. Au total, les coûts sociaux générés par le bruit des particuliers, des activités et des chantiers de construction s'élèvent donc à **10,4 Md€/an**, dont **6,4 Md€/an (62 %)** sont liés au bruit des particuliers.

Enfin, le bruit sur le lieu du travail ou d'étude représente un coût sanitaire d'environ **3,5 Md€/an**, ce qui comprend les maladies professionnelles et accidents du travail, les difficultés d'apprentissage, les déficits auditifs et les gênes. Pour les coûts non sanitaires (perte de productivité), ceux-ci sont d'environ **1,8 Md€/an**.

Le coût sanitaire annuel total du bruit en Île-de-France est donc estimé à **35,8** milliards d'euros par an, tandis que les coûts non sanitaires sont estimés à environ **6,8 Md€/an** soit au total **42,6 Md€**.



INTERVIEW DE FANNY MIETLICKY, DIRECTRICE DE BRUITPARIF

Les Franciliens sont sensibles aux pollutions sonores et de l'air : comment envisagez-vous la mise en commun des données et des préconisations entre Bruitparif et Airparif ?

Pollution de l'air et bruit sont deux enjeux majeurs de santé environnementale francilienne qui partagent des sources d'émissions communes liées aux trafics routiers et aériens. Disposer d'une évaluation croisée de ces pollutions est essentiel pour informer les Franciliens sur les zones fortement coexposés ou, au contraire, préservées de notre région et aider les collectivités à tenir compte de ces enjeux lors de l'élaboration de leur plan d'urbanisme. Airparif et Bruitparif ont publié, en 2024, la première cartographie croisée de la qualité de l'air et de l'environnement sonore en Ile-de-France, et celle-ci est mise à jour chaque année (voir <http://carto.airparif.bruitparif.fr>).

Quelles sont vos préconisations afin de réduire efficacement les pollutions sonores en Ile-de-France, en particulier le bruit de voisinage et des transports ?

Il faut combiner des mesures de réduction du bruit à la source, surtout la nuit, avec des mesures d'atténuation de la propagation du bruit vers les habitants, afin de préserver le sommeil des Franciliens et leur santé.

Il est possible d'utiliser des revêtements de chaussée antibruit, d'apaiser le trafic routier par la réduction de la vitesse et la lutte contre les excès de bruit de certains conducteurs (radars anti-bruit), d'encourager au renouvellement des véhicules, trains, avions par des engins plus performants sur le plan acoustique, de mieux réguler la vie récréative nocturne perturbante dans les centres-villes ou encore d'aménager en tenant compte du bruit et de développer les zones calmes.

INTERVIEW D'OLIVIER BLOND, PRÉSIDENT DE BRUITPARIF, CONSEILLER RÉGIONAL, DÉLÉGUÉ SPÉCIAL À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

La pollution sonore diminue en Ile-de-France. Quelles sont les prochaines étapes et mesures préconisées pour continuer en ce sens ?

La Région a lancé un plan antibruit avec un objectif ambitieux : diminuer de 30 % le nombre de personnes souffrant de troubles liés aux bruits des transports d'ici à 2030 en supprimant les cent principaux points noirs et en sanctuarisant des zones calmes sur tout le territoire. Pour ce faire, nous finançons des revêtements sonores pour les chaussées – ils peuvent faire gagner 6 ou 8 dB – ou l'installation de murs antibruit.

Pour les deux-roues motorisés, l'homologation de notre « radar sanction » est baptisé « hydre » permettra d'agir contre les nuisances sonores urbaines. 1 % des véhicules – souvent des motos trafiquées – est responsable de presque 80 % des nuisances. Enfin, pour les terrasses, qui sont importantes dans certains quartiers, la première chose est de convaincre les collectivités d'agir – comme le 17^e arrondissement de Paris l'a fait avec la création d'un comité local antibruit.

Les pollutions et atteintes à la santé environnementale et à nos sens sont multiples. Quelles sont les actions de la Région ?

Notre plan antibruit contient vingt-trois mesures pour un budget d'environ 100 millions d'euros. Et tout cela se fait « hors compétence réglementaire », c'est-à-dire en plus de nos actions obligatoires : nous sommes la seule Région à le faire. Cet engagement unique se traduit aussi par le soutien à Bruitparif, qui a été cocréé par la Région et les associations, dont FNE Ile-de-France. Cet observatoire du bruit n'a pas d'équivalent en France et il est financé à plus de 50 % par la Région.

Quelles sont les prochaines pistes étudiées que la Région souhaiterait mettre en œuvre afin de préserver la santé environnementale et le bien-être en Ile-de-France ?

Parmi nos très nombreux projets, APACHE est mené avec les ingénieurs de Renault qui ont inventé un système d'évaluation de la qualité de la voirie pour identifier les endroits où elle est la plus abîmée, et où, donc, il faut la renouveler en priorité.

Les études scientifiques sur le sommeil et les perturbations du bruit sont aussi un enjeu sanitaire majeur et mal connu. Nous lançons des études avec des équipes de recherche pour comprendre comment mieux protéger le sommeil des Franciliens.

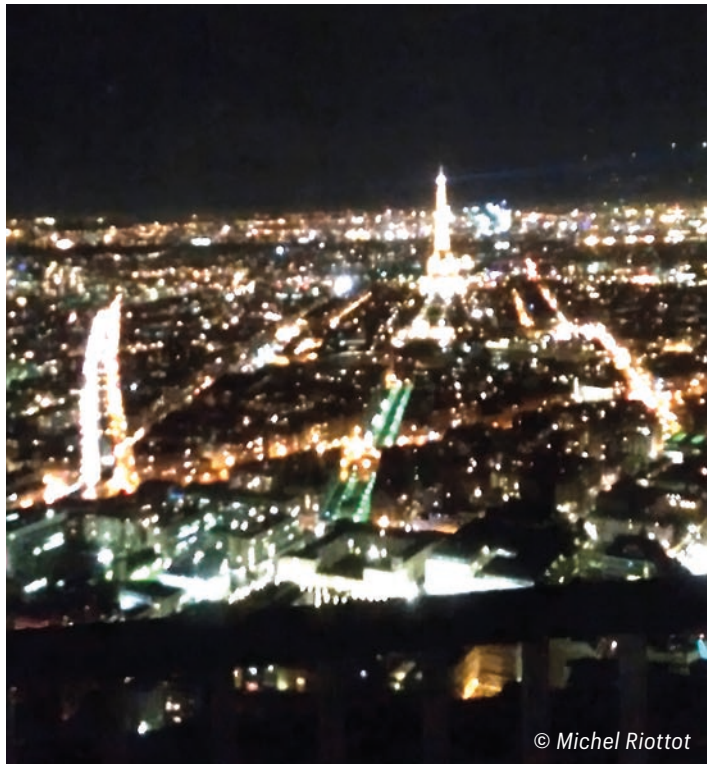
Enfin, on peut aussi citer des projets d'expérimentation sur des dispositifs pour diminuer les nuisances sonores en terrasse ou le déploiement de nouveaux capteurs pour étudier l'impact des « techniques d'approche » sur le bruit aux abords des aéroports.



LA POLLUTION LUMINEUSE

DANS NOS VILLES. LA NUIT BRILLE PAR SON ABSENCE

Aujourd'hui, selon l'ADEME, plus de **11 millions** de points lumineux d'éclairage public fonctionnent chaque nuit en France métropolitaine. Ces éclairages nocturnes, comme les éclairages publicitaires la nuit, exercent plusieurs effets sur la santé humaine et l'environnement.



© Michel Riottot

Il faut y ajouter les effets lumineux des écrans, regardés dès le plus jeune âge par tous. Dans le spectre lumineux émis par ces différents appareils, c'est la lumière bleue qui est la plus nocive.

CONSÉQUENCES POUR L'ÉNERGIE

En France, la consommation totale d'électricité pour l'éclairage, en 2017, est de **5,6 TWh**. L'éclairage public représente **2,42 TWh**, soit **41%** de la consommation électrique communale et **670 000 tonnes** d'émission de dioxyde de carbone. Un coût de près de **2 Md€/an**, soit le deuxième poste de dépense énergétique communale. Le remplacement des lampes à incandescence, néon et halogènes par des LED abaisse fortement la consommation, mais n'évite pas les effets de lumière bleue, à moins d'utiliser des LED customisées, plus chères.

CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ HUMAINE

La lumière est nécessaire à la vision, mais joue aussi un rôle essentiel pour de nombreuses fonctions non visuelles. L'exposition lumineuse est, en effet, le synchronisateur principal de l'horloge circadienne sensible à l'alternance jour-nuit, ce qui permet de réguler le comportement et la physiologie de façon optimale au cours d'une journée de 24 heures. La lumière affecte une multitude de fonctions telles que la thermorégulation, la sécrétion de certaines hormones (mélatonine, cortisol), l'alternance veille-sommeil, le niveau d'éveil

et les performances cognitives. Mais c'est l'insomnie qui résulte en grande partie de ces effets lumineux qui est la mieux connue et chiffrée. Un tiers des Français souffre de problèmes de sommeil en relation principale avec la lumière. Selon le baromètre de Santé publique France, les Français ont perdu entre 1 heure et 1 h 30 de sommeil en cinquante ans : les nuits de moins de 7 heures deviennent l'habitude. Une des conséquences visibles de ces insomnies est la croissance de l'obésité dans la population, **47%** de la population est en surpoids et **17%** en obésité avérée, les mécanismes liés à la satiété sont perturbés.

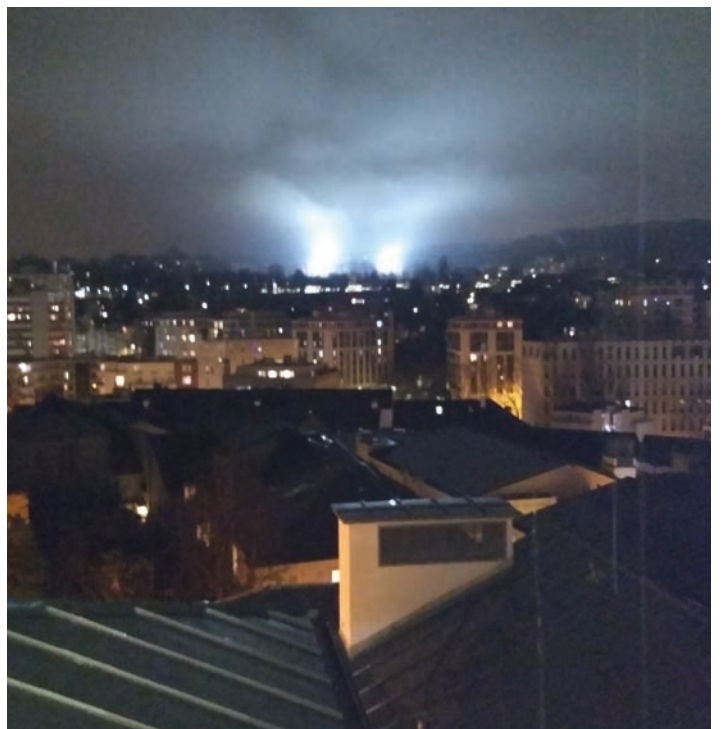
CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

Selon le cabinet Rand, en 2023, dormir insuffisamment peut coûter cher car insomnie et baisse de productivité ne sont pas étrangers. La perte de productivité économique engendrée par l'insomnie chronique coûte **31,5 Md€** annuellement en France, soit **1,23%** du PIB, en 2019, révèle cette étude menée dans une quinzaine de pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

CONSÉQUENCES SUR LA BIODIVERSITÉ

La pollution lumineuse affecte très sensiblement la biologie de certaines espèces de faune sauvage en modifiant le cycle naturel de la lumière et de l'obscurité au cours de la journée. Cela agit notamment sur les comportements migratoires, les relations proies-prédateurs, le cycle d'activités-repos, le cycle de reproduction. Elle a aussi des conséquences importantes sur les végétaux en influençant leur métabolisme et leur développement.

Bien que l'on perçoive les implications financières de la pollution lumineuse, aucune étude générale n'a été entreprise pour en chiffrer le coût socio-économique, qui doit être très élevé.



Au loin, l'éclairage d'un stade © Luc Blanchard

LA POLLUTION DU GOÛT

Le goût humain est altéré par de nombreux produits ajoutés artificiellement dans les aliments et boissons produits par les industries agroalimentaires. Le but est d'attirer les consommateurs vers ces produits souvent bas de gamme et se caractérisant par un excès de sel (chlorure de sodium), de sucres (saccharose surtout) et de graisses, mais aussi avec des additifs alimentaires : ceux qui modifient la perception du goût sucré comme certains édulcorants artificiels (aspartame - E951, sucralose - E955, acésulfame - E950), ou des sirops d'amidon de maïs dont la richesse en fructose peut perturber la régulation de l'appétit et entraîner une surconsommation ; ceux qui augmentent la rétention d'eau : sels et phosphates, et donc une prise de poids ; et enfin ceux qui créent des fringales comme les édulcorants cités plus haut et certains exhausteurs de goût (glutamate - E621, acides guanyles - E626 à 629, ribonucléotides - E634-635) qui peuvent stimuler la prise de sucreries et de produits riches en calories d'où une suralimentation.

Les aliments ultratransformés (AUT) représentent **35 %** de nos apports caloriques en France et **60 %** aux États-Unis. Ce sont des produits (céréales de petit déjeuner, viandes transformées, plats préparés, sauces, pains et biscuits industriels, boissons sucrées ou desserts lactés...) ayant subi d'importants procédés de transformation (chimique, physique, biologique). Ils sont formulés à partir d'ingrédients industriels tels que des huiles hydrogénées, des isolats de protéines ou du sirop de glucose/fructose, et des additifs alimentaires (colorants, édulcorants artificiels, émulsifiants...). Une série de trois études publiées dans *The Lancet*, en novembre 2025, montre une forte augmentation de l'obésité, du diabète de type 2, des maladies cardiovasculaires, des dérèglements hormonaux etc.

Les maladies nutritionnelles liées à ces dérives alimentaires frappent massivement les Français. L'obésité touche **17 %** de la population française adulte, soit plus de **8,5 millions** de personnes, et est responsable chaque année de plus de **7,2 millions** de pathologies, traitements et épisodes de soins et de **68 000** décès. D'après Asterès (cabinet de consultants), elle est responsable annuellement, en France, d'environ **1,9 million** de maladies cardio-neurovasculaires, **1,9 million** d'affections ostéoarticulaires et musculaires, **2 millions** de maladies métaboliques, **870 000** maladies respiratoires, **180 000** cancers et **328 000** autres maladies. Les maladies cardio-neurovasculaires causées par l'obésité sont responsables, chaque année, d'environ **33 200** décès, le diabète de **25 800** décès et les cancers de **8 900** décès.

La prise en charge de l'obésité et de ses complications représente un coût évitable pour l'Assurance maladie, les organismes complémentaires et les entreprises de **10,6 Md€/an**, soit **1 240 €** en moyenne par individu concerné. Cette estimation est plus faible que celles de la littérature scientifique, mais reflète le choix d'Asterès de ne chiffrer que les coûts effectivement évitables, c'est-à-dire les dépenses de santé qui seraient économisées (coût médical) et la production nette supplémentaire qui serait réalisée (coût socio-économique) si l'obésité était éradiquée. Ce coût évitable est assumé par l'Assurance maladie (**79 %**), les OCAM (**13 %**) et les entreprises (**9 %**). Les coûts des autres pathologies (athérosclérose, diabète de type 2 et lithiase biliaire cholestérolique), qui sont aussi liées à ces modifications du goût et à la suralimentation, ne sont pas chiffrés aussi précisément que l'obésité.



© VIDAL/ISOPIX/SIPA

Les enjeux sont importants : le chiffre d'affaires annuel des produits ultratransformés vendus par les grandes firmes telles que Coca-Cola, Unilever, Nestlé, Danone et les autres atteint **1 900 milliards** de dollars annuels. Comme le concluent les trois excellents papiers du *Lancet*, la mise en place d'une politique mondiale de priorité à la santé et au bien-être des populations doit être une priorité. Seront-ils entendus ?

Par nos activités industrielles et agricoles et nos modes de vie, nous avons pollué non seulement l'air, les sols, l'eau et les écosystèmes qui nous environnent, mais aussi nos propres sens.

La mortalité anticipée liée à ces pollutions dépasse probablement 20 % de la mortalité annuelle en France, voire 6 % du PIB. Tout cela représente des coûts importants, à la fois économiques, mais aussi des coûts sociaux et sanitaires particulièrement élevés.

Les actions entreprises pour lutter contre l'ensemble de ces pollutions sont encore largement insuffisantes, ce qui fait penser que la société et ses édiles n'en ont pas conscience ou bien rejettent les efforts sur les générations à venir. Continuer ainsi conduit à la sixième extinction de masse des espèces, y compris la nôtre. Une majeure partie de ces pollutions est évitable : il serait ainsi possible de réduire considérablement la mortalité induite et les coûts afférents.

Prendre les bonnes décisions en réfléchissant à long terme et en faisant davantage confiance aux scientifiques permettra de limiter la casse planétaire et diminuera les coûts de réparation.

Dossier réalisé par

/ Anna MATHIS

Animatrice du GT Santé

/ et Michel RIOTTOT

Président d'honneur de FNE Ile-de-France

Les références de ce dossier seront publiées sur notre site internet.

Réduire la pollution sonore autour de Roissy et d'Orly?

Pour rappel, selon les dernières études Bruitparif, à cause du seul bruit des avions, le risque individuel de perte de vie en bonne santé dépasse une année dans cinquante-quatre communes de la zone dense de notre Région. Et dépasse deux ans dans quatre de ces communes les plus impactées. Quant au coût social afférent, il s'élève, chaque année, à 4,1 milliards d'euros !



© UFCNA Jérôme Sié

Longtemps considéré comme une simple gêne, qu'il convient de supporter, le bruit, ou nuisance sonore, est enfin, aujourd'hui, considéré à sa juste importance : la deuxième menace sanitaire environnementale en Europe après la mauvaise qualité de l'air.

L'arrivée, en 2002, de la Directive bruit a suscité beaucoup d'espoirs dans nos associations. Enfin, la mise en place de dispositions législatives et réglementaires devait permettre de lutter efficacement contre cette nuisance : des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) révisés tous les cinq ans, fondés sur une mesure cartographiée du bruit (les cartes stratégiques de bruit, CSB), elles-mêmes réalisées en mesurant le bruit, la journée et la nuit, à l'aide d'indices harmonisés au niveau européen. Et, bien sûr, la mise en place de valeurs limites de ce bruit. Les populations soumises à un niveau de bruit dépassant ces valeurs limites étant précisément recensées. Nous en avons naïvement déduit que, tous les cinq ans, des plans comportant des mesures permettant de réduire efficacement ces dépassements seraient mis en œuvre.

Bien naïvement, car ce qu'il faut bien appeler le lobby aérien, en ordre de bataille, a réussi à contrer efficacement toute mesure contraignante.

Exemple emblématique : en 2006, le lobby a réussi à empêcher que soit inscrite dans la loi une valeur limite de bruit, la nuit, pour les avions ! Il a fallu attendre Noël 2021 et la mobilisation inédite de toutes les associations d'Orly avec la plupart des élus pour que la rectification nécessaire soit faite par le ministre.

La ligne de conduite est clairement explicitée dans *Compagnies aériennes, la faillite du modèle*, un livre du lobbyiste J.L. Baroux, publié en 2010 : le transport aérien a fait des progrès considérables dans la maîtrise du bruit. Les appareils actuels les plus courants... font cinq fois moins de bruit. Il serait donc, en principe, possible de mettre cinq fois plus de mouvements d'avions pour la même nuisance. Chiffrage effectué, bien évidemment, en utilisant les indices qui vont bien !

Il a fallu attendre plus de vingt ans, mais force est de constater que, dernièrement, en dépit de nos échecs sur le couvre-feu à Roissy et à Orly, quelques signaux faibles nous sont plus favorables : pics de bruit de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) en 2019 ; PPBE de certaines collectivités, notamment la MGP ; mission d'information du Sénat sur les nuisances sonores causées par les transports en juin dernier ; rapport du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan sur les politiques de santé environnementale, le bruit en octobre ; séminaire DRIEAT- Bruitparif « Bruit des infrastructures de transport terrestre où en est-on des plans de prévention ? » en octobre également.

À nos associations de saisir ce climat plus favorable pour se mobiliser et, enfin, obtenir pour Roissy et Orly des PPBE qui respectent strictement les valeurs limites de bruit inscrites dans la loi !

Claude CARSAK

Référent Bruit à FNE Ile-de-France

MESURE DU BRUIT, LES INDICES

Un sonomètre indique une valeur, en décibel dB, qui, en fonction du bruit ambiant, fluctue constamment dans le temps. Pour pouvoir comparer des situations différentes et fixer des limites, il est donc nécessaire, par un calcul mathématique, de transformer cette courbe fluctuante en un seul chiffre. C'est ce que l'on appelle un indice. Les industriels du transport aérien ont pris l'habitude d'utiliser leurs propres indices, savamment ajustés pour afficher des chiffres qui baissent quand le trafic augmente. Typiquement, l'indicateur global mesuré pondéré (IGMP) légalement en vigueur à Roissy.

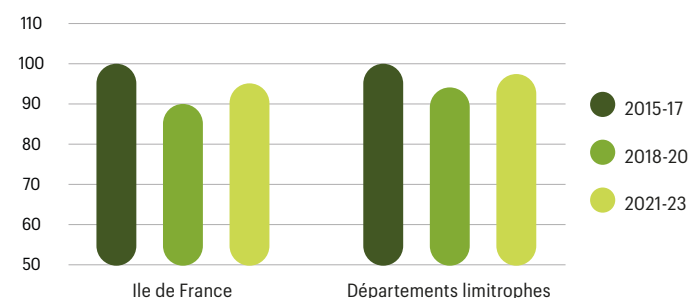
Pesticides, un nouveau plan pour quelles avancées ?

La commission agroécologique (CAE) de l'Ile-de-France, réunie le 4 novembre 2025, avait pour objet de revenir sur le bilan du plan Ecophyto 2+ (2019-2023) et de présenter la stratégie Ecophyto 2030.

UN OBJECTIF CONSTAMMENT REPORTÉ

Les différents plans Ecophyto mis en œuvre depuis 2008 avec pour objectif central la réduction de l'usage des produits phytosanitaires de 50 % ont échoué à atteindre cet objectif. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire, publié fin 2023, confirmait un état des lieux alarmant avec, notamment, une augmentation de leur consommation en agriculture par rapport à la période 2009-2011, même s'il notait quelques avancées avec le retrait du marché d'une grande partie des molécules les plus toxiques, le développement de solutions de biocontrôle et l'exemple des fermes du réseau DEPHY démontrant qu'une réduction forte des pesticides de synthèse est possible. Une difficulté pour mesurer cet échec : l'abandon en 2024 de l'indicateur d'origine, le nombre de doses unités (NODU), remplacé par l'indicateur de risque harmonisé 1 (HRI1).

Pesticides, évolution des usages en Ile-de-France Quantités des substances actives (QSA)



STRATÉGIE ECOPHYTO 2030

Lancée le 6 mai 2024, elle confirme l'objectif français d'ici à 2030 de réduction de 50 % de l'usage et des risques des produits phytopharmaceutiques par rapport à la moyenne triennale 2011-2013 et comporte cinq axes :

- ➔ plan d'action pour la réduction des substances actives dangereuses (PARSADA) ou plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures ;
- ➔ accélération du déploiement des solutions agroécologiques dans toutes les exploitations ;
- ➔ meilleure connaissance et réduction des risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques ;
- ➔ recherche, innovation et formation ;
- ➔ territorialisation, gouvernance et évaluation.

DES PLANS D'ACTION FILIÈRE PAR FILIÈRE

Le PARSADA qui concrétise le principe « pas d'interdiction, sans solutions » s'est traduit par plusieurs vagues de plans d'actions. En Ile-de-France, sont notamment prioritaires les projets en gestion des adventices et des ravageurs en grandes cultures. Par ailleurs, parmi

les projets territoriaux (axe 5), citons l'étude de filières à bas niveau d'intrants (BNI) sur la Région, ciblant six cultures BNI pré-identifiées par la Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) : chanvre, miscanthus, tournesol, sorgho, soja, luzerne.

LES ALTERNATIVES

Nous rappelons les solutions fondées sur la nature ayant déjà fait leurs preuves, favorisant la biodiversité, la couverture et la conservation des sols, la mise en place et la gestion d'infrastructures agroécologiques (IAE) qui répondent également au changement climatique et peuvent même être couplées avec de nouvelles technologies (utilisation de drones, par exemple).

Alors que la contamination de tous les milieux par les pesticides et son impact sur la santé sont de plus en plus documentés, on ne peut que souhaiter voir se généraliser l'agroécologie, en particulier l'agriculture biologique, dont le cahier des charges demeure le modèle le plus abouti permettant de se passer largement des intrants de synthèse. Cela nécessite d'orienter la consommation vers les produits qui en sont issus, des mesures pour éviter la concurrence déloyale de produits importés moins exigeants ainsi qu'une future PAC à la hauteur des enjeux.

Surface agricole utile en agriculture biologique en Île-de-France (Observatoire 2025 du GAB IdF)

Département	77	78	91	95	PC	IdF
Surface en AB (ha)	18 764	7 917	10 725	907	171	38 484
Part de la SAU en AB	5,6 %	8,9 %	12,9 %	1,6 %	10,1 %	6,8 %

Pour la France, la part des surfaces bio est de 10,1 % (chiffres au 31 décembre 2024)

 Jane BUISSON

Pilote du groupe de travail Agriculture-Forêt de FNE Ile-de-France
Représentante de FNE Ile-de-France à la commission régionale agroécologique

20 - 30 MARS 2026 SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Informez sur les enjeux sanitaires et environnementaux des pesticides de synthèse, mettez à l'honneur les multiples alternatives pour s'en passer et définir l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé par la promotion de modèles agricoles sains, viables et durables.

Forêt privée francilienne

Vers une restructuration du foncier

Les premières assises du foncier forestier, organisées par la Région Ile-de-France, le jeudi 23 octobre 2025, avaient pour objet la restructuration de la propriété forestière privée, son morcellement extrême étant présenté comme un obstacle majeur à garantir son avenir et sa résilience. Les outils et initiatives rassemblés dans un guide pratique y ont été présentés.

GESTION DE LA FORÊT PRIVÉE FRANCILIENNE

Depuis la loi « incendie » de juillet 2023, toutes les propriétés forestières de plus de 20 ha (contre 25 ha auparavant) doivent disposer d'un plan simple de gestion (PSG). Selon le Centre national de la propriété forestière (CNPF), 39 % de la forêt privée devrait en être pourvue, chiffre pas encore atteint. En dessous de ce seuil, les propriétaires peuvent tout de même se doter d'un document de gestion durable, comme un PSG volontaire (10 à 20 hectares), un code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) ou un règlement type de gestion (RTG) pour les forêts gérées par un organisme de gestion ou un expert.

Surface	Document de gestion
62 011 ha	704 PSG (plan simple de gestion) = 31%
910 ha	81 CBPS (code de bonnes pratiques sylvicoles)
109 ha	9 RTG (règlement type de gestion)
Soit 63 030 ha	794 DGD (document de gestion durable)
5 300 ha	biens vacants et sans maître
1 067 ha	biens non délimités

POUR UNE GESTION DURABLE, RÉDUIRE LE MORCELLEMENT

Il ressort du bilan à mi-parcours du plan régional de la forêt et du bois (PRFB) IdF 2019-2029 que le morcellement du foncier forestier reste une préoccupation forte car il limite la gestion forestière.

Des pistes d'actions sont identifiées :

- ➔ innover pour réduire le morcellement forestier via l'animation locale notamment,
- ➔ favoriser l'achat / la vente / l'échange de microparcelles,
- ➔ développer les mises en relation entre les entrepreneurs et les acteurs forestiers pour favoriser le regroupement forestier, mais aussi la gestion.

Le remembrement foncier est considéré comme une solution qui impliquerait un budget important et risquerait d'être impopulaire.

SOLUTIONS

Lors des assises du foncier forestier, ont été présentées par les acteurs susceptibles de contribuer à sa restructuration les initiatives franciliennes ou nationales qui ont déjà fait leurs preuves et susceptibles d'être reproduites. La feuille de route 2026 de la Stratégie régionale forêt-bois (SRFB) intègre la mise en œuvre des propositions de ces assises :

- ➔ simplification : frais notariés, guichet unique pour faciliter et accélérer les ventes et les procédures d'acquisition de biens sans maître,
- ➔ études : identification de propriétaires moteurs,
- ➔ communication : guide du nouveau propriétaire, relais des initiatives,
- ➔ structuration : fonds de portage régional, dispositif « forêts orphelines » de Sylv'actes,
- ➔ sensibilisation : élus et départements pour la restructuration foncière.

Indicateur	Valeur
Surface forestière francilienne	297 941 ha
Part des forêts privées	67% soit 199 594 ha
Nombre de propriétaires privés	Environ 148 000
Surface moyenne par propriétaire	Environ 1 ha

Par ailleurs, lancement par la DRIAAF IdF (Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) d'une expérimentation de restructuration de foncier forestier sur un territoire volontaire, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour identifier le territoire pilote.

GOVERNANCE DÉDIÉE

Maintien d'un groupe de travail pérenne animé par Fibois Ile-de-France et piloté par la Région Ile-de-France, auquel participent la Safer de l'Ile-de-France, Fransylva IdF, le conseil départemental de Seine-et-Marne, la DRIAAF IdF, Ile-de-France Nature, la chambre d'agriculture IdF, le CNPF délégation IdF, les collectivités forestières d'IdF.

Souhaitons que les actions de restructuration s'accompagnent d'exigences environnementales fortes, qu'elles conduisent bien à des pratiques de gestion vertueuse et ne soient pas prétexte à une industrialisation de la forêt.

✍ Jane BUISSON

Pilote du groupe de travail Agriculture-Forêt de FNE Ile-de-France
Représentante de FNE IdF à la commission régionale de la forêt et du bois



Le guide pratique



RÉCIT D'UNE DÉTERMINATION COLLECTIVE

Martine Debieesse, écrivaine et biographe, connue pour ses ouvrages et un film sur le plateau de Saclay, vient de publier *Terres protégées du plateau de Saclay*. Récit d'une détermination collective. Ses précédents travaux recueillaient les témoignages d'agriculteurs sur l'histoire et le présent de leurs fermes. Dans son film, elle donne à voir comment, alors que la ville avance sur ce territoire à 20 km de Paris, ils trouvent des solutions pour continuer à faire vivre leurs terres.

Au fil des échanges avec le public, elle réalise que peu de gens savent qu'il existe, sur le plateau, une protection des terres agricoles unique en France. Créée en 2010 par la loi du Grand Paris, elle prend le nom barbare de ZPNAF (Zone de protection naturelle, agricole et forestière). Ce dernier livre raconte, à travers les témoignages de quatre-vingt-cinq acteurs du territoire (agriculteurs, associatifs, maires, parlementaires, institutionnels, ministres...), les décennies de mobilisation qui ont permis la préservation de ces terres à la fertilité exceptionnelle.

Commandez dès à présent (20€):
À retrouver dans les librairies du Plateau de Saclay!

CORRIDORS ÉCOLOGIQUES EN ESSONNE

L'étude des réseaux écologiques est le fruit d'un long travail mené par la fédération Essonne Nature Environnement en partenariat avec FNE Ile-de-France.

Une meilleure connaissance des déplacements de la faune sauvage nous est apparue indispensable pour contrer les menaces qui pèsent sur la biodiversité. L'intérêt qui s'est déjà manifesté pour cette étude confirme, pour nous, la pertinence de notre engagement.

Un grand merci au conseil départemental de l'Essonne, à la DRIEAT et la communauté d'agglomération Val d'Yerres - Val de Seine qui ont permis la réalisation comme la publication de cette plaquette.

Essonne Nature Environnement
Prix public : 10€

UN FILM À VOIR ET À REVOIR LE CHANT DES FORÊTS DE VINCENT MUNIER

Sorti en salle à la fin de l'année 2025, ce film de Vincent Munier est un hymne à la nature, un poème olfactif, en images et en sons de la forêt.

Certes, il s'agit de la forêt vosgienne plus sauvage que nos bois et forêts franciliens, mais l'observation silencieuse, les affûts nous plongent aux côtés d'un trio – père, fils, petit-fils – dans une cabane ou sous les sapins, à l'écoute des chants d'oiseaux, du bruissement des branches, du brame du cerf ou de la course du lynx. Un film qui fait du bien!

Durée: 1h33

liaison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement

Publié avec le concours du conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, M. Denis, C. Giobellina, P. Latka, A. Le Manchec, I. Lledo, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34
ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Mars 2026

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Le Réveil de la Marne - 4 rue Henri Dunant, 51200 Epernay
Imprimé sur papier PEFC

Prix de vente du numéro : 5 euros

DESIGNED BY TAURINE



DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à FNE Ile-de-France,
2 rue du dessous des Berges 75013 Paris.



France Nature Environnement Ile-de-France



fne_idf



fneidf.bsky.social 20